



Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemiré en Charnie

PROCES VERBAL de séance du Conseil Municipal du 26 mars 2026

Le vingt-six mars 2026 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M Gilbert LEMAITRE Maire.

Date de convocation	21 mars 2026	Date d'affichage	21 mars 2026
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :		11	
En exercice :		11	
Qui ont pris part à la délibération :		11	

Etaient présents : Mmes et Mrs Gilbert LEMAITRE, Ingrid CATE, Mickaël FEUVRIER, Patrice COUTELLE, Cyril PHILIPPE, Peggy CHUDEAU, Sylvaine JEFAUT, Francesca BERNARD, Amandine GUILLAUME, Valentin GASNIER, Corentin TOUCHARD

Absent excusé : Néant

Madame BERNARD a été nommée secrétaire.

2026-03-d4

Délégation du Conseil Municipal au Maire

L'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que le maire, outre ses pouvoirs propres, peut-être chargé par délégation du conseil municipal, de tout ou partie de prérogatives, limitativement énumérées et pour la durée du mandat.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. Le conseil municipal peut revenir à tout moment sur la délégation accordée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, que le Maire est chargé, pour la durée du mandat, et par délégation du conseil municipal :

- de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Toute dépense supérieure à 3000 € hors taxes sera précédée d'une décision du Conseil Municipal.

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

- de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Vote : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Vote des indemnités des élus

Conformément à l'article L2123-20-1 du CGCT, les conseils municipaux fixent par délibération les indemnités de fonction des élus (à l'exception de l'indemnité du Maire attribuée d'office au taux maximal, sauf demande expresse du Maire)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer aux deux adjoints, l'indemnité maximale fixée par le barème de référence soit pour une commune de moins de 500 habitants, 10.89% de l'indice brut Terminal.

Le conseil municipal, par 9 voix pour, fixe à 10.89 % de l'indice brut terminal, l'indemnité des deux adjoints, à compter du 26 mars

.Tableau récapitulatif des indemnités allouées

	Taux maximal En % de l'IB Terminal 1027 Enveloppe Globale	Indemnité brute Maximale En euros Enveloppe Globale	Taux en % de l'IB voté par le conseil municipal	Indemnité brute votée en euros, valeur au 4 /7/2020
Maire : Gilbert LEMAITRE	28.1%	1155.06	28.1%	1155.06
1ere adjointe : Ingrid CATÉ	10.89%	447.64	10.89%	447.64
2ème adjoint ; Mickaël Feuvrier	10.89%	447.64	10.89%	447.64
TOTAL	49.88	2050.34	49.88	2050.34

Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé)

28.1% de l'indice brut 1207 +3 adjoints maximum x 10.89% de l'indice brut 1027 = 60.77% de l'indice brut 1027 soit 2 497.96.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 2

Election des délégués au SIAEP Charnie et Champagne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune de Chemiré en Charnie auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Charnie Champagne.

Le conseil municipal a élu à l'unanimité

Délégués Titulaires :

- Patrice COUTELLE
- Mickaël FEUVRIER

Déléguée Suppléante :

- Ingrid CATÉ

Délégués au Syndicat Intercommunal, Vègre Deux Fonts et Gée SIVDFG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Chemiré-en-Charnie auprès du Syndicat Intercommunal Vègre Deux Fonts et Gée

Le conseil municipal a nommé à l'unanimité

Délégué Titulaire :- Patrice COUTELLE

Déléguée Suppléante: Sylvaine JEFAUT

2026-03-d8

Election d'un délégué au GIDON Chassillé-Chemiré-Epineu

Considérant qu'il convient de désigner un délégué pour représenter la commune de Chemiré en Charnie auprès du Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles GIDON Chassillé-Chemiré-Epineu

Le conseil municipal a nommé

Mickaël FEUVRIER pour représenter la commune de Chemiré en Charnie.

2026-03-d9

Désignation d'un délégué CNAS pour le collège des élus

Le conseil municipal a nommé Peggy CHUDEAU pour représenter la commune de Chemiré en Charnie auprès du collège des élus du Comité National d'Action Sociale.

2026-03-d10

Etablissement des différentes commissions

Monsieur le Maire propose de créer des commissions chargées d'étudier les dossiers et de faire des propositions au Conseil Municipal.

Ces commissions sont composées d'un responsable et de plusieurs membres, et seront présidées par le Maire.

Le conseil municipal décide d'établir les commissions suivantes :

Commission finances (élaboration du budget, suivi budgétaire, préparation du budget avec le CDL Conseiller aux Décideurs Locaux) :

Gilbert LEMAITRE, Ingrid CATÉ, Mickaël FEUVRIER

Commission communication (bulletin annuel, lettre intermédiaire, site internet, panneau pocket, panneau lumineux ...)

Ingrid CATÉ, Francesca BERNARD, Peggy CHUDEAU, Mickaël FEUVRIER

Patrimoine historique et naturel (Eglise, four à chanvre, lavoir, chapelle du Pivot, Chapelle d'Etival, Sentiers pédestres)

Et Entretien patrimoine immobilier (Atelier, PAV Points Apport Volontaire, local animation loisirs, salle Chauvelier, salle des fêtes, mairie, abri bus, wc publics, cimetière, monument aux morts, lotissement, monument commémoratif Etival)

Gilbert LEMAITRE, Sylvaine JEFAUT, Corentin TOUCHARD, Valentin GASNIER, Francesca BERNARD

Entretien des espaces verts et espaces paysagers et Aménagements Paysager (Espace jeux, lieux-dits, terrain ex dépôt, abords chapelle d'Etival, abords de la salle, entretien centre bourg, fleurissement commune, et concours de fleurissement, cimetière) :

Peggy CHUDEAU, Mickaël FEUVRIER, Ingrid CATÉ, Amandine GUILLAUME

Réseaux : (Electricité, éclairage public, eau, téléphone, fibre, assainissement, lagune) :

Gilbert LEMAITRE, Cyril PHILIPPE, Patrice COUTELLE, Valentin GASNIER

Sécurité : (Réfèrent sécurité routière, Circulation automobile, stationnement, piétons, signalétique, Incendie, conformité sécurité, animaux errants, excréments chiens) :

Gilbert LEMAITRE, Corentin TOUCHARD, Mickaël FEUVRIER, Valentin GASNIER, Sylvaine JEFAUT

Action sociale : (aide à la personne, aide démarches administratives, aide déplacements, solidarité, colis de Noël pour les aînés) :

Francesca BERNARD, Peggy CHUDEAU, Ingrid CATÉ, Sylvaine JEFAUT

Vie sociale et culturelle : (Accueil nouveaux habitants, relation avec les associations, liens inter associations, relais LBN, location salle des fêtes) :

Gilbert LEMAITRE, Mickaël FEUVRIER, Sylvaine JEFFAUT, Amandine GUILLAUME
(Réfèrent Jeunesse et sport LBN : Amandine GUILLAUME)

Pavoisement (mise en place des drapeaux) : Gilbert LEMAITRE et agent communal

Correspondant défense : Gilbert LEMAITRE

2026-03-d11

Vote des taux 2026

Le Conseil Municipal vote les taux suivants pour 2026

Taxe Foncière (bâti) : 33.25%

Taxe Foncière (non bâti) : 23.99%

Taxe d'Habitation : 15.56%

Vote : pour :11 contre :0 abstention : 0

Questions diverses

Concernant les locations de la salle des fêtes, les membres du conseil municipal souhaitent que les horaires de remise des clefs et état des lieux soient des horaires fixes.

SATESE : le Conseil Municipal demande à continuer de bénéficier de l'assistance technique de la SATESE Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration.

Ménage des locaux communaux : le Conseil Municipal souhaite poursuivre avec une société de services et autorise le Maire à signer un nouveau devis avec la société AXEO

Chapelle d'Etival : Possibilité de faire appel de la décision du tribunal administratif concernant le chemin d'accès à la Chapelle. Monsieur le Maire va échanger avec l'avocat.

Date des prochaines réunions : 16 avril 2026 à 18h visite du patrimoine de la commune suivie à 20h30 de la réunion du Conseil Municipal

Présence du Conseiller numérique le 14 avril 2026 après midi à la Mairie

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h00

La Secrétaire
Francesca BERNARD

Le Maire
Gilbert LEMAITRE